



Conservatoire à Rayonnement Départemental de MANTES EN YVELINES (ENM)

12 boulevard Calmette, 78200 MANTES-LA-JOLIE

Collège Jules FERRY de MANTES-LA-JOLIE

5, rue des écoles, 78200 MANTES-LA-JOLIE

Classe à horaire aménagés musique et danse au collège Pourquoi, pour qui, comment ?

Pour la première année au collège, l'Inspection académique des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines ouvrent une classe à horaires aménagés en classe de 6e proposant, au choix, l'enseignement du chant choral, d'un instrument ou de la danse.

Cette ouverture est une formidable et précieuse opportunité pour les élèves du Mantois, seules trois classes CHAM existant à ce jour sur le département des Yvelines.

C'est l'occasion unique d'offrir à vos enfants la possibilité de bénéficier, parallèlement à une scolarité ordinaire, d'un apprentissage du chant, d'un instrument ou de la danse, dans les meilleures conditions matérielles et encadrés par des équipes pédagogiques hautement qualifiées.

Nous espérons que ce document répondra au plus grand nombre de vos questions.

Qu'est-ce qu'une classe à horaires aménagés ?

Il existe aujourd'hui des classes à horaires aménagés musique (CHAM) et des classes à horaires aménagés danse (CHAD).

Les principes généraux des classes CHAM/CHAD ont été définis dans l'arrêté du 31 juillet 2002.

Pour reprendre les termes de la circulaire n°2002-165, « Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la Culture... »

La circulaire n°2007-020 reprend quasiment les mêmes termes adaptés à la danse.

Les classes CHAM/CHAD sont donc constituées autour d'un projet pédagogique global équilibré qui respecte la double finalité de ces classes et qui s'intègre au projet de chaque établissement (collège et conservatoire).

Les élèves suivront l'enseignement scolaire normal du collège et un enseignement artistique dispensé par l'ENM, structurés autour des exigences pédagogiques de ces deux structures.

En fin de collège, les élèves auront suivi le même cursus scolaire que leurs camarades et pourront donc bien sûr prétendre aux mêmes possibilités d'orientation, notamment le lycée d'enseignement général.

A qui s'adresse le projet ?

Ce dispositif exceptionnel s'adresse aux enfants actuellement en CM2 et entrant en 6^e en septembre 2012, résidant sur les communes de la CAMY¹.

Peuvent ainsi candidater :

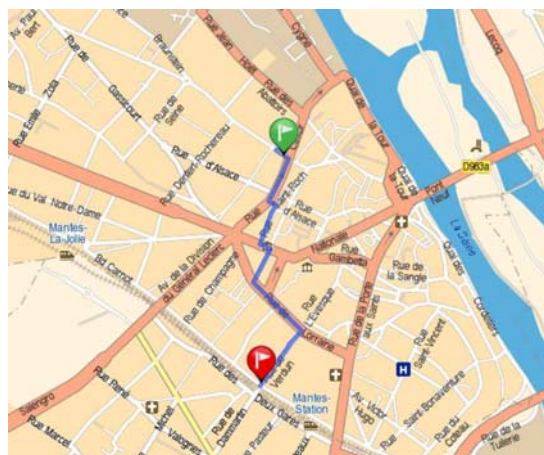
- Les élèves issus du CM2 CHAM souhaitant poursuivre ou réorienter leur apprentissage d'une pratique artistique,
- Les élèves pratiquant déjà une discipline vocale, instrumentale ou chorégraphique,
- Les élèves débutants très motivés

Où ont lieu les cours ?

Les cours sont dispensés au collège FERRY de Mantes-la-Jolie et à l'ENM de Mantes en Yvelines.

Les deux établissements étant proches l'un de l'autre, **les élèves se déplaceront par leurs propres moyens du collège à l'ENM.**

Le temps de parcours est d'environ 15 minutes (1,1 km).



Le collège Jules FERRY

Le collège Jules Ferry est un collège de centre ville : Il accueille cette année environ 498 élèves de la 6ème à la 3ème.

On peut y apprendre le russe, l'allemand, l'anglais en première langue et l'option découverte professionnelle.

L'équipe enseignante est constituée d'une trentaine de professeurs.

Rénové en 2000, il possède 2 salles informatiques multimédia dont le matériel vient d'être entièrement renouvelé.

<http://www.clg-ferry-mantes.ac-versailles.fr/>

L'ENM

L'ENM est un établissement de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) labellisé Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) par le Ministère de la culture.

C'est un équipement neuf (2006) de 4882 m², doté de 40 salles de cours, d'un auditorium de 223 places, de deux studios de danse, d'une régie d'enregistrement, d'une salle d'écoute, d'une médiathèque spécialisée (partitions, livres, CD, DVD, revues, postes informatiques de consultations)

1255 élèves y sont inscrits, les enseignements étant dispensés par une équipe pédagogique hautement qualifiée de 75 enseignants.

¹ (Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Drocourt, Epône, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Goussonville, Guerville, Hargeville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, La Falaise, Le Tertre-Saint-Denis, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mézières-sur-seine, Mousseaux-sur-Seine, Perdreaux, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Soindres, Vert.

Établissement exemplaire à l'échelle nationale par la qualité de ses équipements, l'ENM offre aux élèves admis en CHAM des conditions d'apprentissage exceptionnelles, favorisant une pédagogie novatrice particulièrement stimulante pour les élèves.

<http://www.enm-mantes.fr/index.php>

Quels sont les enseignements artistiques proposés

La classe CHAM/CHAD au collège propose l'accès, au choix, à l'une des trois pratiques artistiques suivantes :

- Chant
- Instrument
- Danse (Classique OU jazz)

Le choix sera précisé lors du dépôt du dossier de candidature.

Chaque candidat ne peut faire **qu'un seul choix** de discipline dominante.

Fondé sur un apprentissage artistique complet, l'accès à l'une des pratiques artistiques dominantes implique l'enseignement des matières correspondantes :

- Pratique vocale :
 - ⇒ Formation et culture musicale
 - ⇒ technique vocale en petits groupes
 - ⇒ chant choral
- Pratique instrumentale :
 - ⇒ Formation et culture musicale
 - ⇒ enseignement instrumental individuel ou en petits groupes (*tableau des instruments proposés en page 4*)
 - ⇒ pratiques collectives (orchestre, ensemble instrumental, ateliers)
- Danse (classique ou jazz au choix du candidat) :
 - ⇒ Formation et culture musicale et chorégraphique
 - ⇒ Atelier chorégraphique
 - ⇒ Cours de danse collectifs

Chaque élève bénéficiera, selon la dominante choisie, de 6h00 à 6h30 d'enseignement artistique hebdomadaire.

Les élèves admis en classe CHAM intègrent le parcours diplômant de l'ENM :

- Le parcours diplômant est divisé en trois cycles d'apprentissage (cycle 1, cycle 2, cycle 3) d'une durée variable.
- L'admission dans un cycle est déterminée lors des évaluations d'entrée, en fonction du niveau de l'élève.
- Chaque cycle s'achève par un examen de fin de cycle permettant l'accès au cycle supérieur.

Quel sont les instruments proposés ?

Les élèves instrumentistes doivent avoir leur instrument personnel, à l'exception des élèves débutants qui pourront bénéficier, la 1^{ère} année d'étude, de la location proposée, pour certains instruments (voir tableau), par l'ENM. Attention, les élèves pianistes doivent impérativement avoir un piano acoustique, autrement dit un piano droit ou à queue.

Discipline instrumentale	Instruments loués par l'ENM la 1 ^{ère} année
Accordéon	Oui
Alto	Oui
Basson	Oui
Batterie	Non
Clarinette	Oui
Clavecin	Prêt de studio
Contrebasse	Oui
Cor	Oui
Flûte à bec	Non
Flûte traversière	Oui
Guitare basse	Non
Guitare classique	Non
Guitare électrique	Non
Guitare folk	Non
Harpe	Non
Hautbois	Oui
Orgue	Prêt de studio
Percussion classique	Location de xylophones
Percussions afro-cubaines	Non
Piano	Non
Saxophone	Oui
Clavier/Synthétiseur	Non
Traverso	Oui
Trombone	Oui
Trompette	Oui
Tuba	Oui
Viole de Gambe	Oui
Violon	Oui
Violoncelle	Oui

Comment sont organisés les enseignements, qui dispense les cours ?

- Chaque classe accueille 28 élèves au maximum.
- L'enseignement des 3 dominantes est proposé au sein d'une même classe CHAM/CHAD.
- Les enseignements sont dispensés par les équipes pédagogiques du Collège FERRY et de l'ENM.
- L'ensemble des enseignements généraux est dispensé au collège Jules FERRY.
- Une partie des enseignements artistiques est dispensée au collège, pendant le temps scolaire. L'autre partie est dispensée à l'ENM, les cours étant répartis en fonction des disciplines choisies sur l'ensemble de la semaine.

Allègement du temps scolaire

Les classes à horaires aménagés peuvent bénéficier d'un allègement du temps scolaire. L'allègement horaire est réparti sur l'ensemble des disciplines figurant au programme des classes de collège, dont aucune ne doit être supprimée de l'enseignement dispensé aux élèves.

Les élèves des classes à horaires aménagés ne bénéficieront pas de la possibilité de suivre des options comme le latin (en fin de 6^e), la DP3 ou le grec (en fin de 4^e).

En revanche, ils pourront choisir l'allemand en LV2 en fin de 5^e.

Les cours seront libérés un après-midi par semaine et aménagés un autre après-midi de manière à faciliter l'apprentissage artistique personnel.

Les élèves admis en classes à horaires aménagés suivent les mêmes programmes scolaires et peuvent, au terme du cycle du collège, choisir les mêmes orientations que l'ensemble des élèves de 3^e.

Quelle est le coût de la scolarité, peut-on bénéficier de la location d'instrument ?

Tarifs de scolarité

- Les élèves admis s'acquitteront seulement du droit d'inscription à l'ENM (pour exemple, 22 € pour la rentrée scolaire 2011/2012).

Location d'instrument

- les élèves **débutant** un instrument bénéficient, **la première année**, de la location d'instruments loués auprès de l'ENM, dans la limite du parc instrumental proposé et aux tarifs en vigueur (pour exemple, tarif annuel de 32 € à 45 € pour la l'année scolaire 2011/2012).

Calendrier du recrutement

Pour la rentrée 2012/2013, le recrutement des classes CHAM/CHAD sera organisé selon le calendrier suivant :

- 7 janvier 2012: Réunion d'information aux parents des élèves inscrits en CHAM primaire
- 14 janvier : Portes ouvertes du collège Jules Ferry de 9h30 à 12h00
- 8 février : Réunion publique d'information, présentation du projet (19h00, auditorium de l'ENM)
- 10 février : **Date limite de dépôt des dossiers de demande d'admission**
- 10 mars : Évaluation globale d'aptitude (matin ou après-midi)
- 12 et 13 mars : Évaluation de spécialité (à partir de 17 heures)
- 27 mars : Commission d'admission
- Mi avril : Communication de la liste des élèves admis

Les dossiers de candidature doivent être retirés au collège Jules Ferry de Mantes-la-Jolie à partir du lundi 16 janvier 2012 et déposés le vendredi 10 février 2012 au plus tard .

Quelles sont les modalités d'admission

Les demandes d'admission dans la classe CHAM/CHAD seront soumises pour examen à une commission.

Les évaluations d'admission se dérouleront à l'ENM en deux phases :

- Évaluation globale d'aptitude (concerne tous les candidats) le samedi 10 mars 2012

- Évaluation de spécialité (chant, instrument ou danse) les lundi 12 et mardi 13 mars 2012

L'évaluation globale d'aptitude, organisée par groupe de 4 à 5 élèves et d'une durée de 30 minutes maximum, permettra d'évaluer la capacité à entendre et reproduire les sons, l'attitude corporelle et le comportement en groupe.

Aucune préparation n'est requise.

L'évaluation de spécialité, organisée individuellement et d'une durée de 15 minutes, permettra :

- **Pour les élèves non débutants**, d'apprécier la motivation de l'élève, les capacités instrumentales, vocales ou corporelles requises par la spécialité, le niveau de l'élève, la sensibilité artistique.
- **Pour les élèves débutants**, d'apprécier la motivation de l'élève, les aptitudes instrumentales, vocales ou corporelles requises par la spécialité.

Programme des évaluations de spécialité (élèves non débutants) :

- Pour tous : entretien avec l'élève
- Évaluation MUSIQUE : 2 pièces au choix
- Évaluation DANSE : travail d'une variation pendant l'évaluation, improvisation

Les élèves issus de la classe CM2 CHAM sont dispensés de l'évaluation globale d'aptitude et de l'évaluation de spécialité, *à l'exception des élèves souhaitant s'orienter vers une dominante INSTRUMENT ou DANSE.*

Vous avez encore des questions, vous souhaitez en savoir plus ?

Réunion publique d'information le :

Mercredi 8 février 2012 à 19 heures, à l'auditorium de l'ENM de Mantes en Yvelines.

Informations complémentaires :

ENM de Mantes en Yvelines, 12 boulevard Calmette, 78200 Mantes-la-Jolie, tél : 01 34 77 88 88

Collège Jules Ferry, 5 rue des écoles, 78200 Mantes-la-Jolie, tél : 01 30 33 57 73